

comparaître devant la Commission. Je réclame une plus grande publicité pour les décisions de la Commission des douanes, aussi bien que pour celles de la Commission du tarif.

Le préambule est adopté.

Le titre est adopté.

Rapport est fait du bill, sans amendement.

AJOURNEMENT DE LA TROISIEME LECTURE

L'honorable M. ROBERTSON propose la troisième lecture du bill.

L'honorable M. DANDURAND: Demain.

L'honorable M. ROBERTSON: Avec le consentement du Sénat, je suggère qu'il soit lu maintenant. Un message vient de nous arriver pour nous informer qu'un bill de crédits provisoires sera transmis à cette Chambre avant notre ajournement, et qu'il y aura sanction royale vers 5 heures 45. Si nous pouvions lire maintenant pour la troisième fois le bill de la Commission du tarif, nous n'aurions pas à y revenir. Je m'en remets à la décision de la Chambre, mais telle est ma suggestion.

L'honorable M. DANDURAND: Je signalerai à mon honorable ami (l'honorable M. Robertson) un très grave danger qui pourrait découler de la sanction de ce bill cet après-midi. Si cette Commission doit se mettre à l'œuvre demain, cela pourrait être en opposition avec les listes du premier ministre actuellement en délibération à la Chambre des Communes.

L'honorable M. ROBERTSON: La sanction royale ne sera donnée qu'au bill des crédits provisoires, afin que les fonctionnaires civils puissent être payés.

L'honorable M. DANDURAND: Si ce n'est pas l'intention de donner la sanction royale à ce bill cet après-midi, je demanderai à mon honorable ami de suivre la procédure régulière et de lire le bill pour la troisième fois demain.

L'honorable M. ROBERTSON: Après les discussions survenues en cette Chambre au sujet de notre observation des règles, je ne serais pas disposé à insister si la session ne tirait pas à sa fin. De plus, certains honorables sénateurs des deux côtés de la Chambre ont, je pense, laissé entendre qu'ils s'absenteraient durant un jour ou deux.

Le très honorable M. GRAHAM: Je ne le pense pas.

L'honorable M. ROBERTSON: Ma suggestion avait pour simple but de faciliter les

travaux de la Chambre et de rendre service à certains sénateurs.

L'honorable M. GRAHAM: Je suis toujours désireux d'obliger le gouvernement. J'ai déjà été membre d'une Administration, et je sais à quoi m'en tenir. Mais le public a l'œil sur le Sénat, il dresse l'oreille, parce qu'il a appris que nous discutons les sujets avec intelligence, parfois même avec vigueur, bien que nous ayons dépassé soixante-dix ans. Je suis d'avis que dans l'étude de cette importante mesure que nous discutons depuis un ou deux jours, il serait préférable d'adhérer à la règle. Il ne semble pas que le gouvernement va nous hâter—je sais qu'il ne nous bousculera pas—et je suis sûr qu'il sera préférable de réserver la troisième lecture.

L'honorable M. ROBERTSON: Je me rends volontiers au désir de la Chambre. Je n'avais en vue que la commodité des membres et la possibilité d'expédier rapidement la besogne.

(La motion pour la troisième lecture est réservée.)

BILLS DE DIVORCE

TROISIEME LECTURE

Sur la motion de l'honorable M. McMeans, le président du comité des divorces, les bills suivants sont lus pour la troisième fois et adoptés:

Un projet de loi (bill V-1) pour faire droit à Rebecca Jacobs Wiseblatt.

Un projet de loi (bill W-1) pour faire droit à Ada Jane Woodhams Bush.

Un projet de loi (bill X-1) pour faire droit à Marie-Rose-Agnès Bélangier Gauron.

Un projet de loi (bill Y-1) pour faire droit à Minnie Fagan Rabinovitch.

Un projet de loi (bill Z-1) pour faire droit à Annie Bick Barder.

BILL D'IDENTIFICATION DES AUBAINS

RAPPORT DU COMITE SPECIAL

L'honorable M. BEAUBIEN propose l'adoption du rapport du comité spécial auquel a été renvoyé un projet de loi (bill A-1) instituant des cartes pour l'identification des aubains.

L'honorable M. DANDURAND: L'honorable monsieur est-il à même d'apprendre à cette Chambre quels départements il a consultés sur cette question?

L'honorable M. BEAUBIEN: Le ministère d'Immigration et le ministère de la Justice.

L'honorable M. MURDOCK: Dans l'alinéa (a) de l'article 2, je relève les mots suivants:

(a) "aubain" signifie une personne qui n'est pas sujet britannique.